



CONSEIL COMMUNAL
1270 TRELEX

**PROCES-VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 23 JUN 2021**

Le Président, M. François VAUTIER, ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à chacun. Le récent assouplissement des mesures-COVID permet au Conseil de siéger avec deux conseillers par table. Le port du masque reste de mise. La séance est enregistrée et un perchiste permettra aux orateurs d'être mieux entendus avec un micro.

Le Président signale deux erreurs dans l'ordre du jour : point 5, le préavis porte sur un crédit d'étude et non une demande de crédit, et point 7 le Rapport porte sur les comptes 2020 et non 2021.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel – 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 31.03.2021 – 3. Communication(s) du Président – 4. **Préavis n° 4/2021** Demande de crédit d'étude de faisabilité pour la transformation et la rénovation de la Ferme Paul d'un montant de CHF 38'000 – 5. **Préavis n° 5/2021** Demande de crédit de CHF 428'000 concernant le bouclage de conduite de distribution d'eau potable et défense incendie entre les lieux-dits « Le Bondex » et « Sous l'Église » – 6. **Préavis n° 6/2021** Demande d'un crédit de CHF 675'000 pour la pose de nouvelles conduites E.C. / E.U. et ESP entre le Chemin des Santous et le Chemin Bellevue – 7. **Préavis n° 7/2021** Rapport sur les comptes 2020 de la Commune de Trélex – 8. **Préavis n° 8/2021** Arrêté d'imposition pour l'année 2022 – 9. Mention des préavis à venir – 10. Communication(s) de la Municipalité – 11. Information des conseillers/ères délégués/es auprès des associations intercommunales – 12. Propositions individuelles et divers.

1. Appel

31 conseillers présents, 10 conseillers excusés et 2 conseillers absents.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 31.03.2021

Le procès-verbal est approuvé sans commentaire par une très large majorité.

3. Communication(s) du Président

M. le Président communique au Conseil qu'il a reçu une lettre de Mme Patricia DELAFONTAINE, conseillère communale, qui présente sa démission de la suppléance pour la prochaine législature. D'une part, elle regrette que la Commission de sylviculture dont elle est membre n'ait pas été informée ni consultée par la Municipalité sur certains dossiers. D'autre part, elle estime injuste la méthode utilisée lors des élections au Conseil en mars 2021, consistant à biffer les noms surnuméraires sur les listes des candidats au Conseil. Enfin, elle salue ses collègues conseillers et leur transmet ses cordiaux messages.

Sur ce deuxième point, M. VAUTIER répond qu'une séance d'information à la population avait été prévue en décembre mais avait dû être annulée (mesures-COVID). Les méthodes d'élection sont diverses d'une commune à l'autre : par ordre alphabétique, choix des sortants en premier, par tirage au sort, ou encore par ordre d'enregistrement des candidatures. À Trélex, c'est cette dernière méthode qui a été retenue

pour donner plus de chance aux nouveaux. En outre, des électeurs ont remis des listes contenant plus de 45 noms et il a fallu biffer les surnuméraires.

Venant juste de prendre connaissance de cette lettre, M. HOFMANN annonce qu'il répondra à Mme DELAFONTAINE par courrier et transmettra sa réponse au Conseil de septembre ou d'octobre.

4. Préavis n° 4/2021 Demande de crédit d'étude de faisabilité pour la transformation et la rénovation de la Ferme Paul d'un montant de CHF 38'000.

M. le Président donne la parole au Municipal M. Philippe DEPIERRE, qui rappelle l'achat en 2012 de la Ferme Paul et d'un premier crédit d'étude en 2013 pour la réhabilitation en vue de la création d'appartements. Ce projet ne s'est pas concrétisé au profit de celui de l'Auberge, également concerné par le crédit d'étude. En 2019, une artiste trélesienne, Mme Nina RODIN, expose à la Municipalité son projet de promouvoir la résidence d'artistes avec des ateliers et des locaux d'exposition. Mme RODIN souhaite aussi aménager dans ce Centre culturel et artistique une salle d'exposition ou une salle de spectacle. Les discussions ont évolué vers une mise à disposition par la Commune de locaux assainis, mais sans grandes transformations. Pour cela, la Municipalité souhaite mener une étude structurelle, une étude thermique et une évaluation des normes-incendie. La valorisation de cette maison de village historique représentera *in fine* un atout pour Trélex. M. DEPIERRE prie donc le Conseil d'accepter ce crédit d'étude pour un montant de CHF 38'000.

Le Président remercie pour cet exposé du préavis et donne la parole aux deux commissions.

Le rapport de la Commission Construction-urbanisme, présenté par Mme Céline HELLER-BERGER, rappelle que la Ferme Paul a été achetée par la commune il y a environ 10 ans pour conserver ce bien architectural qui participe au cachet du village. Un projet de valorisation ayant été proposé par une artiste, la Municipalité y voit une impulsion pour analyser l'état de ce bâtiment qui doit être assaini. La Commission souhaite que la Municipalité envisage une rénovation de type gros œuvre permettant une utilisation modulable, y compris commerciale. En fonction des propositions de l'entreprise mandatée, il s'agira de considérer également des travaux d'électricité et de chauffage. Le/la locataire prendra à sa charge l'aménagement de l'intérieur. La Commission demande à la Municipalité de lui présenter les conclusions de l'étude qui sera réalisée et un éventuel préavis pour les options de rénovation proposées. Elle conclut en recommandant au Conseil communal d'accepter le préavis.

Le Président remercie et donne la parole au rapporteur de la Commission des finances, M. Albert BOLAY, qui lit le rapport. La COFIN rappelle que la Ferme Paul a déjà fait l'objet d'analyses de faisabilité dans le passé et que sa situation et sa configuration limitent les possibilités d'aménagement. Elle soutient néanmoins la volonté d'étudier les enjeux architecturaux et d'ingénierie de ce bâtiment vétuste, sans se prononcer sur la perspective d'un investissement pour la culture. Elle souhaite au minimum une sécurisation du passage piétonnier sous ses arches. La dépense pour ce crédit d'étude lui paraît modique en regard de la valorisation pour la vie du village, le rayonnement régional et l'attraction communale. Elle attend que le résultat fasse apparaître le degré d'implication de la Commune vis-à-vis du porteur de projet. La Commission recommande au Conseil d'accepter cette proposition.

Le Président remercie et ouvre la discussion. Personne ne souhaitant s'exprimer, il passe au vote.

Le préavis n° 4/2021 est accepté à une très large majorité par 28 oui, 1 abstention et 1 non.

5. Préavis n° 5/2021 Demande de crédit de CHF 428'000 concernant le bouclage de conduite de distribution d'eau potable et défense incendie entre les lieux-dits « Le Bondex » et « Sous l'Église »

Le Municipal en charge de ce dossier souhaitant s'exprimer après les commissions, le Président donne la parole aux rapporteurs.

Pour la Commission Eaux-égouts, Mme Rose-May BUCHER explique que la construction du dépôt du NStCM exige une extension du réseau communal de distribution d'eau potable et de défense incendie. Les calculs hydrauliques effectués montrent que la solution retenue est une extension de conduite avec bouclage du réseau existant le long de la Route de St-Cergue jusqu'au dépôt, en passant par une parcelle communale. Cette extension est à la charge de la compagnie ferroviaire. Par ailleurs, la Commission

soutient le souhait de la Commune de changer une conduite d'eau sous pression à la Route de Grens pour renforcer le débit et soutenir le réseau. Elle recommande au Conseil d'accepter le préavis.

Le Président remercie et donne la parole à Mme Patricia AUDÉTAT qui rapporte pour la Commission des finances. Celle-ci estime que le coût des travaux sera modique pour la Commune, une fois versées les contributions de l'ECA de CHF 105'000 et du NStCM de CHF 275'000, et déduit le montant prélevé du Fonds de réserve de CHF 154'000. La COFIN félicite la Municipalité pour sa négociation avec le NStCM dans la répartition des coûts. En effet, la participation financière du NStCM est majoritaire, alors que la compagnie ne voulait contribuer qu'à l'équipement de sa parcelle. La COFIN recommande d'accepter ce préavis.

Mme AUDÉTAT ajoute qu'en cette fin de législature la COFIN rend hommage à M. Roman DAEPPEM pour sa présidence, sous laquelle le débat a été particulièrement constructif et nourri. Elle encourage des conseillères à se porter volontaires pour participer aux travaux de la COFIN.

Le Président passe la parole à M. MARZER. Celui-ci remercie les deux rapporteuses de commissions, prie l'assemblée d'approuver la demande de crédit et se tient à disposition de l'assemblée en cas de question.

M. Jean-Baptiste GÉRODOLLE demande quand seront versées les diverses subventions. M. MARZER lui répond que celle de l'ECA sera versée après la dernière facture et celle du NStCM au cours des travaux, en fonction des besoins de trésorerie.

En l'absence de question supplémentaire, le Président passe au vote.

Le préavis n° 5/2021 est accepté à une très large majorité par 29 oui et 1 abstention.

6. Préavis n° 6/2021 Demande d'un crédit de CHF 675'000 pour la pose de nouvelles conduites E.C./E.U. et ESP entre le Chemin des Santous et le Chemin Bellevue

Le Président donne la parole aux deux rapporteurs de commissions.

Mme Rose-May BUCHER lit le rapport de la Commission Eaux-égouts, qui estime que la construction de villas sur les parcelles concernées (208, 908 et 909) fournit à la Commune l'occasion de réaliser la pose de nouvelles conduites, passant sous la route d'accès à créer, et de raccorder le puits perdu au réseau communal. Ce puits ne fonctionne plus correctement et crée des venues d'eau dans des caves en aval et des risques d'inondations en amont et pour le NStCM. La Commission recommande au Conseil communal d'accepter le préavis car, avec le bouclage à réaliser, la pose d'une conduite ESP sécurisera le réseau d'alimentation en eau potable et complétera la défense incendie.

Le Président la remercie et passe la parole au rapporteur de la Commission des finances, M. Henri VANNOD, qui précise qu'un membre concerné personnellement dans ce dossier s'est récusé. Sur le plan financier, le préavis est fondé. Avec CHF 482'000, son coût sera moindre pour la Commune une fois déduites la subvention de l'ECA de CHF 20'000 et la participation des propriétaires privés sur la réalisation de la conduite E.U. de CHF 173'000. La COFIN rappelle que la demande de crédit doit couvrir l'entier du projet. En conclusion, la COFIN recommande au Conseil d'accepter ce préavis.

Le Président donne la parole au Municipal en charge, M. Cédric MARZER, qui remercie les deux rapporteurs et leur bon résumé du préavis. Il insiste sur le fait qu'il sera plus compliqué et coûteux dans le futur de remédier aux problèmes d'évacuation d'eaux claires soulevés par ce préavis, une fois les bâtiments sur les parcelles construits. Il prie le Conseil de donner une suite favorable à ce préavis.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, l'on passe au vote.

Le préavis n° 6/2021 est accepté à l'unanimité.

7. Préavis n° 7/2021 Rapport sur les comptes 2020 de la Commune de Trélex

Le Président donne la parole à la Municipale des finances, Mme Evelina GIROD, qui présente les comptes, audités par la fiduciaire ARL pour la comptabilité et un spécialiste des finances des communes pour les éléments financiers. Les revenus de la Commune totalisent CHF 13'751'870 contre des charges de CHF 13'535'383, l'excédent de revenus se montant à CHF 216'486, après amortissements et

prélèvements et attributions sur les fonds de réserve. En regard, le budget 2020 prévoyait un excédent de charges de CHF 550'889.

Dans les charges de fonctionnement, le 80% est assuré par la sécurité sociale (CHF 4,8 mio), les finances (CHF 3,3 mio, péréquation), les travaux (CHF 1,0 mio), l'instruction publique (CHF 0,8 mio) et le fonctionnement de la Commune (CHF 0,9 mio). Pour près de CHF 13,8 mio, les revenus proviennent des impôts (CHF 7,6 mio), du retour du Canton (CHF 3,4 mio), des domaines et bâtiments (CHF 0,9 mio) et du revenu de la gravière (CHF 0,2 mio).

La Municipalité se réjouit du résultat positif des comptes 2020, en dépit des charges dues au COVID-19 de CHF 58'019. Cet exercice équilibré tient à une bonne maîtrise des charges et de l'endettement et permet de poursuivre les projets en cours. Mme GIROD prie le Conseil d'accepter les comptes 2020.

Le Président la remercie. Avant de donner la parole à M. Jean-Marie AUBERT, rapporteur de la Commission de gestion, il signale une coquille dans les conclusions du préavis : c'est bien la COGEST qui a rapporté sur ce préavis et non la COFIN.

Parmi les facteurs positifs, M. AUBERT relève que :

- la Commune a perçu d'importants acomptes fiscaux en 2018, sur lesquels se base le calcul des retours sur péréquation pour l'exercice 2020 ;
- la Commune n'a pas dû faire face à des imprévus ni n'a subi de dépenses importantes ; aucun préavis n'a été bouclé et aucun prélèvement à la réserve n'a été effectué ;
- une bonne recette a été réalisée dans le droit de mutations.

En revanche, au chapitre des points négatifs, la COGEST mentionne :

- l'extraction du gravier, avec l'encaissement de CHF 200'250 au lieu des CHF 514'000 budgétés. Cela s'explique par l'arrêt de l'exploitation, car les exploitants ont dû installer une nouvelle station de lavage du gravier ;
- les forêts, qui restent une charge, même si elle est moindre en 2020 ;
- l'Auberge, à laquelle la Municipalité a apporté un soutien durant la période de fermeture forcée (COVID) avec une exonération de loyer de CHF 35'000.

En conclusion, la COGEST souligne la discipline, l'exactitude et la maîtrise dans la gestion financière et patrimoniale par la Municipalité et la remercie, ainsi que Mme Élisabeth CONSTANTIN, boursière, pour leur coopération et leur transparence tout au long des échanges. La COGEST recommande au Conseil de décharger la Municipalité sur sa gestion et les comptes 2020 et d'approuver le rapport de gestion.

Le Président remercie et indique que le rapport de gestion, excellent résumé de l'action de la Municipalité durant l'année, sera envoyé aux nouveaux conseillers. Il ouvre la discussion.

M. Roman DAEPEN félicite la Municipalité et la boursière, Mme CONSTANTIN, pour leur gestion budgétaire, ainsi que la COGEST pour son analyse détaillée. Il remercie également chaque contributeur du rapport de gestion pour ce travail de résumé de l'année 2020. À propos de la migration numérique mentionnée dans ce rapport, il s'étonne que le nombre de copies/impressions émises au Greffe représente plus du double de l'année précédente (174'000 en 2020 pour environ 80'000 en 2017 et 2019) et souhaite recevoir des éclaircissements. Il pensait que l'« année-COVID » aurait au contraire diminué ce volume.

Le Syndic rappelle que le volume d'affaires augmente d'année en année avec l'augmentation des dossiers. Il explique que le papier est nécessaire pour les séances à distance, le courrier et le classement, et obligatoire pour le contrôle annuel par le Canton et la Préfecture.

M. DAEPEN s'estimant insatisfait malgré ces explications, le Président propose que la Municipalité apporte des précisions chiffrées à la prochaine séance.

Mme Marie-Christine LESCHOT BURKI souhaite savoir si l'on connaît la durée de l'arrêt d'activité de la gravière. M. HOFMANN répond que l'extraction de gravier n'a pas repris et qu'il est en discussion avec les exploitants.

M. Stephan WENGER remarque la diminution des rentrées de l'impôt sur le revenu en 2020 pour environ CHF 1,0 mio. Il demande si la Municipalité pense atteindre les CHF 5,6 mio budgétés pour cette année et si l'emprunt a augmenté avec la baisse de liquidités en 2020. Pour les impôts, Mme GIROD rappelle l'habituel « jeu » entre facture sociale, péréquation et impôts. Les acomptes 2020 étant basés sur le réalisé 2018, les mêmes montants figurent au budget pour équilibrer facture sociale et impôts. Elle rappelle que 2018 a été une année de bon revenu. Les rentrées d'impôts fin juin 2021 sont identiques à celles de fin juin 2020. Actuellement, le résultat n'est pas affecté. L'emprunt de CHF 1,0 mio en 2021 visait à honorer l'acompte de péréquation sans retard. Elle convient que c'est un exercice délicat entre acompte, revenu et liquidités. En outre, les intérêts négatifs actuels sur l'emprunt réduisent considérablement le montant (environ CHF 600-700/mois). Mme CONSTANTIN ajoute que l'acompte des habitants constitue une valeur soumise à la résidence dans la commune, car ceux qui déménagent « emportent » leurs acomptes vers leur nouveau lieu de résidence.

L'on passe au vote : **le préavis n° 7/2021 est accepté à l'unanimité.**

8. Préavis n° 8/2021 Arrêté d'imposition pour l'année 2022

Le Président donne la parole à la Municipale Mme Evelina GIROD qui rappelle que les comptes 2020 ont été bouclés avec un revenu excédentaire de CHF 216'486. Cet excédent représente environ 2 points d'impôt. Les paramètres à prendre en considération pour les finances communales 2022 sont de trois ordres : l'inconnue de l'effet de la pandémie sur l'économie suisse et communale en 2022 ; la facture sociale qui devrait rester stable malgré les discussions en cours entre communes et Canton ; l'absence de revenus supplémentaires en 2022 provenant de l'extraction de gravier. La Municipalité est d'avis que la bonne situation financière de Trélex est de bon augure face aux incertitudes sur les deux premiers paramètres et sollicite l'approbation du taux d'imposition 2022 à 55.5% par le Conseil.

Le Président donne la parole à M. Pierre-André CUVIT qui s'exprime pour la Commission des finances. Celle-ci rappelle que le taux d'imposition était passé en 2016 de 53 à 57 points et en 2020 de 57 à 55.5, ce qui avait été motivé par la bascule au niveau du taux cantonal. La COFIN estime sage de stabiliser le paramètre du taux d'imposition dans le contexte financier incertain décrit par la Municipale. Au niveau communal, elle note les facteurs favorables que sont les projets aboutis, la faiblesse de la dette et la capacité à emprunter, tout en invitant à maintenir la vigilance. En conclusion, elle recommande d'accepter le maintien de l'arrêté d'imposition à 55.5%.

Le Président remercie et rappelle qu'en annexe figure une série d'impôts et taxes qui fait partie du préavis. Il ouvre la discussion, mais personne ne souhaite poser de question ou faire de remarque.

Le Président passe au vote : **le préavis n° 8/2021 est accepté à l'unanimité.**

9. Mention des préavis à venir

Le Président donne la parole au Syndic qui présente les prochains préavis municipaux sur écran.

Préavis prévus au Conseil du 16 septembre :

- Préavis statutaires pour la nouvelle législature : préavis n°9, Compétences financières ; préavis n°10, Autorisation générale de plaider, préavis n°11, Autorisation générale de statuer. La Commission des finances rapportera sur ces préavis.
- Préavis n°12 : Modération du Chemin des Santous.
- Préavis n°13 : Aménagement de la Rue de la Gare. Les commissions des finances, route-éclairage-voierie et sécurité-village rapporteront sur ces 2 préavis.

Préavis prévus au Conseil du 6 octobre :

- 2 préavis sur la Parcelle 129 : Constitution d'un DDP et Achat de places de parc souterraines. Les commissions des finances et construction-urbanisme rapporteront sur ces 2 préavis.
- Préavis Tour de l'Horloge. Les commissions des finances et construction-urbanisme rapporteront sur ce préavis.
- Préavis Groupement forestier de la Colline, selon l'évolution des travaux. Les commissions des finances et sylviculture rapporteront sur ce préavis.

Le Président remercie la Municipalité.

10. Communication(s) de la Municipalité

M. le Syndic, Pierre HOFMANN, communique sur les objets suivants :

- La transition énergétique communale, pièce maîtresse du programme de nouvelle législature : un mandat d'accompagnement du projet a été signé avec la HES-SO Valais pour dresser un inventaire des chauffages à mazout, pompes à chaleur et autres sources électriques, pour établir des objectifs, enfin pour solliciter des subventions auprès du Canton. La mise en œuvre de mesures concrètes sera inscrite au budget 2022.
- Les manifestations publiques : les travaux pour l'ouverture de la *Roulotte littéraire*, projet des *Festifs*, vont bon train, mais les incertitudes sur les conditions en lien avec la pandémie ont dû reporter l'inauguration ; une soirée de cinéma-open air sera organisée le 15.07.2021 à la place des Sports ; l'organisation de la fête du 1^{er} août est suspendue aux autorisations du Conseil fédéral sur les mesures sanitaires. Un tout-ménage informera la population fin juin à cet égard.
- Le nouveau concierge communal, M. David Feniello, a été engagé le 1^{er} mai et se présente. Âgé de 34 ans, il habite Nyon et a travaillé comme magasinier-logisticien chez Perrin à Gland, après un apprentissage chez Landi de gestionnaire de commerce de détail. Il travaille en alternance à la conciergerie et à la voirie.

Le Président remercie pour ces informations.

11. Information des conseillers/ères délégués/es auprès des associations intercommunales

Région de Nyon : Mme Evelyne VOGEL fait part au Conseil des dernières nouvelles :

- Le soutien à deux réseaux agroécologiques a été reconduit le 17 juin pour 8 ans avec CHF 102'700 et 85'000 ; Région de Nyon subventionne quatre réseaux, avec la Confédération et le Canton (Trélex est dans le réseau *La Frontière*). Leur objectif est d'aider les agriculteurs à développer la biodiversité sur leurs parcelles et d'augmenter la circulation de la faune sur le territoire pour permettre leur reproduction. La participation de Trélex représente un coût d'environ CHF 1.50 par habitant pour chaque préavis, s'étendant sur plusieurs années ;
- pour récompenser ceux qui utilisent les transports publics ou le vélo dans leurs déplacements de loisirs, les bons gratuits « avantages loisirs » ont été renouvelés ;
- le vote d'un montant de CHF 70'000 permet de maintenir en 2022-2023 les courses nocturnes des bus introduites en décembre 2019, avec la contribution des 51 communes, y compris les non membres ; le fonds TP de Région de Nyon existe depuis 2011 et a été utilisé à 87% ;
- le réseau de vélos en libre-service s'enrichit de dix stations et est l'objet d'une convention entre les communes qui ont une station. Pour un coût de CHF 200'000, l'entretien est assuré par l'association Pro-jet, dont le but est l'intégration socio-professionnelle de jeunes avec peu ou pas de formation.

M. VAUTIER ajoute qu'un cautionnement de CHF 1'650'000 a été accepté en faveur de Télé-Dôle SA, permettant à la société d'emprunter le même montant pour finaliser la réalisation du bâtiment de loisirs « quatre-saisons » des Dappes.

Mme AUDÉTAT ajoute également qu'une offre estivale permet d'essayer gratuitement des vélos en libre-service pendant 7 jours (un code promotionnel est accessible sur le site de Région de Nyon).

12. Propositions individuelles et divers

Avant de donner la parole au Conseil, le Président s'exprime en cette fin de législature, persuadé que chacun a en mémoire les événements heureux et les autres qui ont touché Trélex. Il souhaite relever le positif de l'expérience tirée de la pandémie dans la collaboration entre exécutif et législatif ; la démocratie a réussi à continuer à fonctionner avec votations et élections qui se sont bien déroulées ; ces crises ont obligé à remettre en question des modalités et à aller à l'essentiel. Pour tirer à la même corde dans le respect du rôle de chacun, la collaboration également avec le Greffe a été intensifiée. Il remercie chacun à la Municipalité et au Greffe pour leurs efforts et leur flexibilité.

Enfin, pour leur engagement et leur fidélité, il remercie les 13 conseillères et conseillers pour qui cette séance est la dernière. Certains sont suppléants, d'autres quittent la vie politique. Ils sont applaudis.

De son côté, le Syndic tient à relever les faits marquants de la législature écoulée : l'élection en 2019 de M. Yves RAVENEL à la présidence du Grand Conseil, avec le grand succès de la fête en son honneur, qui reste dans les mémoires ; l'inauguration de l'Auberge en août 2018 après un gros chantier ; la réception du Prix Nobel par le Trésésien M. Michel MAYOR ; les changements à la Municipalité avec Mme Odile ROCHAT qui quitte début 2019 pour un nouveau poste à Nyon et l'élection de M. Philippe DEPIERRE, qui cède la présidence du Conseil à M. François VAUTIER vice-président, et l'élection de Mme Evelina GIROD en juin 2020 suite au départ du Syndic d'alors ; lui-même accédant à la syndication en 2020. Il remercie le Conseil pour son soutien et sa confiance, ainsi que pour le dialogue constructif qui est à l'œuvre. Il adresse ses vœux aux conseillers sortants et rappelle qu'anciens et nouveaux se retrouveront le 11 septembre pour la sortie prévue. La Commune offre un apéro assis à l'issue de la séance.

L'assemblée applaudit.

M. Jean-Baptiste GÉRODOLLE demande la parole et signale que le numéro 497 du magazine *Vigousse* mentionne Trélex et les travaux interrompus au dépôt du NStCM pour écopper le « béton sous l'eau ».

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance en souhaitant à l'assemblée un bel été.

La séance est close à 22h00.



Le Président
François VAUTIER



La Secrétaire
Catherine DUBOIS-PELERIN

Trélex, le 05.07.2021 / cdp